

SE PROTÉGER



STATIONNEMENT DE VOTRE VÉHICULE

- Ne laissez pas dans votre véhicule de documents administratifs.
- Verrouillez vos portes, stationnez votre véhicule dans un endroit éclairé ou surveillé.
- Supprimez toute tentation de vols et de dégradations. Repliez les rétroviseurs extérieurs, ne donnez aucun indice qui laisserait croire que l'on puisse trouver un objet de valeur à l'intérieur.



SOYEZ VIGILANT(E) DANS LES LIEUX PUBLICS

- Ne manipulez pas d'argent en public.
- Prenez le minimum d'argent liquide sur vous et répartissez-le dans plusieurs poches, privilégiez les paiements par carte bancaire ou chèques.
- Ne laissez pas vos moyens de paiements dans les vestiaires ou dans une veste posée sur une chaise.
- Ne posez jamais votre sac à vos pieds et ne laissez pas apparent votre téléphone portable ou votre portefeuille.



NUMERO D'URGENCE



COMPOSEZ LE 17
ou le 112



Direction Départementale
de la
Sécurité Publique du Gers

Commissariat de Police
1 Place du Préfet Erignac
32000 Auch
Tel : 05.62.61.54.54

Pré-plainte en ligne :
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Merci de ne pas jeter sur la voie publique
Conception : DDSP 32 Etat-Major Partenariat-Communication
Réalisation graphique DGNP/SICoP © 2014



NOTRE VOCATION, C'EST VOUS !

FICHE CONSEIL A L'APPROCHE DES FETES

La Police nationale vous communique
quelques conseils pratiques de prévention
pour ces fêtes de fin d'année.



La police nationale vous souhaite
d'heureuses fêtes de fin d'année
sous le signe de la sécurité et de la solidarité.



PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Conseils utiles pour protéger votre domicile :

- ✓ faites relever régulièrement votre courrier par le voisinage, la famille, des amis ou renseignez vous à La Poste ;
- ✓ ne laissez pas sur votre répondeur téléphonique un message « Spécial vacances » ;
- ✓ faites ouvrir les volets de temps en temps ;
- ✓ vérifiez que les portes et fenêtres sont bien verrouillées ;
- ✓ équipez vos volets de barres de protection ;
- ✓ équipez vos accès de serrures multi-points ou d'une porte blindée ;
- ✓ ne laissez pas d'argent ou des objets de valeur ;
- ✓ équipez votre intérieur d'un programmateur de lumière ;
- ✓ le système d'alarme reste la meilleure des dissuasions ;
- ✓ procurez-vous un autocollant signalant que l'habitation est sous alarme.

Et aussi...

- ✓ ne cachez pas vos clés dans des endroits accessibles (boîtes aux lettres, paillason, pots de fleurs, etc...) ;
- ✓ n'inscrivez jamais vos noms et prénoms sur votre trousseau de clés ;
- ✓ photographiez vos objets de valeur et pensez à conserver les factures de ces biens ;
- ✓ méfiez-vous des démarcheurs à l'approche des étrennes, ne laissez personne entrer dans votre domicile.



QUE FAIRE ...

EN CAS DE CAMBRIOLAGE ?

- ❶ Gardez votre calme.
- ❷ Surtout ne touchez à rien, ne rangez rien.
- ❸ Faites appel immédiatement à la police (tel : 17).

Vous avez aperçu un ou des individus, que faire ?

Observez, mémorisez et notez le maximum d'informations :

1. la description physique et vestimentaire (tatouages, cicatrices, accents, etc) ;
2. le véhicule utilisé (modèle, couleur, etc) ;
3. la direction de fuite et le nombre d'individus.

Les policiers interviendront de jour comme de nuit et procéderont aux relevés des traces et indices.

Bon à savoir

N'hésitez pas à signaler à votre commissariat de police vos dates de départ en congés. L'opération tranquillité vacances étant ouverte toute l'année, des patrouilles seront organisées.

EN CAS DE VOLS À MAIN ARMÉE OU AGRESSION PHYSIQUE ?

- Ne mettez pas en danger votre vie ou celle de vos clients.
- Essayez de conserver votre calme et votre sang-froid, votre agresseur sera plus calme.
- Soyez vigilant envers les personnes au comportement suspect.
- Si vous êtes victime d'agression ou vol, appelez le « 17 ».
- Ne touchez à rien avant l'arrivée de la police.
- Invitez les personnes présentes à témoigner et incitez-les à rester jusqu'à l'arrivée de la police.
- Fournissez une liste détaillée ainsi qu'un certificat médical si nécessaire lors du dépôt de plainte.

QU'EST CE QU'UN RÉFÉRENT SÛRETÉ ?

Pour vous aider à protéger votre commerce, la police nationale met à votre disposition l'intervention d'un référent sûreté. C'est un policier, choisi pour sa bonne connaissance des modes opératoires et des lieux de délinquance et formé dans le domaine de la prévention situationnelle.

Quel est son rôle ?

Contribuer à l'amélioration de la sécurité dans le cadre de la prévention technique de la malveillance.

Comment ?

Par des actions de conseils, notamment auprès des professions à risques.

En quoi peut-il vous aider ?

Le référent sûreté vous aide à identifier les mesures destinées à accroître les protections de votre commerce contre les actes de malveillance. En vue de vous conseiller, il peut se rendre dans votre établissement et évaluer le dispositif de sécurité existant. Lors d'entretiens, il préconise une stratégie de sécurisation dans le respect de la réglementation et vous conseille pour l'agencement des lieux.

Il vous informe, au cours de réunions organisées par branches d'activités professionnelles, des attitudes préventives à privilégier dans l'exercice de votre activité, du comportement à adopter en cas d'agression pour limiter le danger et conserver les éléments d'enquête. Il vous conseillera également dans votre projet de vidéo protection.

N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect dont vous seriez témoin, en composant le 17.